

Textiles et vêtements

Un des objectifs clés de l'Uruguay Round consistait à ramener les secteurs des textiles et du vêtement sous le parapluie du GATT et de les assujettir à de meilleures règles, ce qui se fera de manière progressive, sur une période de 10 ans.

Pour qu'il en soit ainsi, chaque pays devra réintégrer dans le cadre du GATT, en trois étapes durant la période de transition, les textiles et vêtements qui représentaient 51 p. 100 du volume total de ses importations de textiles et de vêtements en 1990. Les produits restants seront réintégrés après la période de transition.

Pendant la période de transition, chaque pays pourra conserver les quotas existants, lesquels feront cependant l'objet d'augmentations durant ce temps. En outre, les producteurs canadiens de textiles et de vêtements profiteront de la protection accordée par de meilleures règles et disciplines concernant les pratiques commerciales déloyales, la fraude et le contournement.

Marchés publics

L'accord sur les marchés publics engage les signataires à ouvrir à la concurrence internationale pour 125 milliards de dollars américains en marchés publics passés au niveau fédéral. Il prévoit aussi des négociations plus poussées qui offrent la possibilité d'élargir ces débouchés d'un autre 175 milliards de dollars américains en marchés passés par les gouvernements des États et des provinces et par les entreprises publiques. L'accord couvre une large gamme de biens et de services, dont bon nombre présentent, sur le plan de l'exportation, un intérêt pour les fabricants et fournisseurs de services canadiens.

Le nouvel accord augmente le nombre de marchés publics possibles à l'échelle fédérale en ajoutant de nouveaux ministères, organismes et entreprises, et élargit le champ d'application des dispositions aux secteurs des services et de la construction.

L'accord peut inclure, et cela constitue une première, les ministères, les organismes et certaines entreprises des États et des provinces. Au Canada, la participation des provinces est facultative et doit être confirmée dans un délai de 18 mois. L'accord prévoit aussi l'élargissement du nombre de pays signataires. Avec ces améliorations, la valeur des marchés publics à l'échelle mondiale qui sont accessibles aux fabricants et fournisseurs canadiens pourrait être décuplée comparativement à la situation en vertu du présent accord du GATT sur les marchés publics.